

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 juin 2021

Madame Suzanne Arpin
Vice-présidente, responsable du mandat jeunesse
Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
360, rue Saint-Jacques Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Madame la Vice-Présidente,

La présente fait suite aux recommandations transmises, le 14 mai dernier, au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, dans le cadre de l'enquête sur les services en protection de la jeunesse au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean (V/Réf. : J1147_16).

Comme demandé, voici les suivis afférents aux deux recommandations formulées au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

Normes devant être suivies par les intervenants en protection de la jeunesse du Québec relativement à la rétention et au traitement des signalements, ainsi qu'au cours de l'évaluation des situations et de l'orientation des enfants concernés (Enquête du CIUSSS SLSJ, recommandation n° 1, Enquête CIUSSS MCQ, rappel sous la recommandation 21)

Dans notre lettre du 13 novembre 2020 (N/Réf. : 20-MS-01611 et 20-MS-05346), nous avons réitéré aux membres de la Table clinique des directeurs de la protection de la jeunesse – directeurs provinciaux (Table clinique des DPJ-DP), du 10 septembre 2020, les délais ministériels attendus à toutes les étapes de l'analyse et de la prise de décision concernant des enfants vulnérables.

Avancement des travaux sur la révision des standards de pratique

Nous sommes à la fin de l'étape de l'élaboration des standards de pratique. Comme il avait été expliqué dans notre lettre du 13 novembre 2020, la méthodologie employée comporte trois tours de consultation auprès des participants, soit deux questionnaires suivis d'un groupe de discussion.

... 2

Les travaux n'ont pas été interrompus par la seconde et la troisième vagues de la COVID-19, mais un ralentissement de ces derniers n'a pu être évité et a nécessité une révision des échéanciers. En effet, la priorité a été le maintien des services directs offert à la population. Vu la nature consultative de la méthodologie à la base de ces travaux, cette situation a eu un impact considérable sur les échéanciers nécessaires à la consultation auprès des 150 professionnels du réseau participant aux groupes Delphi.

Éléments réalisés

L'objectif du premier questionnaire (Q1), diffusé entre le 14 et le 21 septembre 2020, était de valider l'ensemble du contenu de la recension des données scientifiques, contextuelles et expérientielles réalisées à la phase précédente et des constats qui en découlent auprès des groupes Delphi.

L'analyse des résultats obtenus est synthétisée dans un document fourni en pièce jointe. Vu le niveau d'accord très élevé (95 %) avec l'ensemble des 164 grands constats (ainsi que des commentaires obtenus dans la section qualitative du questionnaire), nous avons ajusté la méthodologie. Les comités d'experts n'auront ainsi plus raison d'être.

L'objectif du second questionnaire, diffusé entre le 12 et le 21 mai 2021, était d'effectuer la priorisation des chantiers à mettre en œuvre dans le cadre de la révision des standards. À cet effet, une hiérarchisation des 164 grands constats en une arborescence concrète pour le réseau a été effectuée lors de la préparation du second questionnaire (Q2).

Éléments en cours de réalisation

Nous sommes actuellement à l'étape de l'analyse des résultats du Q2 et de la préparation des groupes de discussion. Vu le haut niveau d'accord obtenu lors du Q1 et l'exercice d'hiérarchisation des énoncés (voir document en pièce jointe), il sera possible, dès l'analyse des résultats du Q2, d'arriver avec des propositions de standards à soumettre aux groupes de discussion Delphi.

Éléments à venir

La réalisation des groupes de discussion seront tenus à la fin du mois d'août ou au début de septembre 2021, et auront pour objectif de soumettre les propositions de standards afin de déterminer l'opérationnalisation et d'en identifier les indicateurs de qualité associés.

Ainsi, dès la fin d'octobre 2021, les standards de pratique clinique et leurs indicateurs de qualité associés seront déterminés. Nous pourrons donc passer à la phase d'opérationnalisation et d'implantation en janvier 2022.

Révision du Système de soutien à la pratique (SSP) (Enquête du CIUSSS SLSJ, recommandation n° 5)

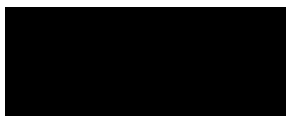
Depuis notre lettre du 13 novembre 2020, nous avons déployé, le 25 janvier 2021, une première mise à jour du système SSP. Deux autres mises à jour sont prévues prochainement, soit à la fin juin de 2021 et au cours de l'automne 2021. Le contenu clinique a été élaboré avec la contribution d'experts cliniques de diverses régions du Québec de même que des représentants scientifiques de l'Institut universitaire pour les jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Les trois mises à jour intégreront les connaissances issues du savoir expérientiel et des avancées de la littérature scientifique.

De plus, nous avons tenu deux rencontres provinciales regroupant l'ensemble des répondants SSP de tous les établissements. Ces rencontres visaient à réaffirmer la finalité de l'outil, assurer le bon déploiement des mises à jour, exprimer les besoins et les demandes de changement en mettant à profit l'expertise des cliniciens utilisateurs du système. Une troisième rencontre est prévue à la mi-juin en vue du déploiement de la prochaine mise à jour.

Plus encore, les travaux ont été suivis à la Table clinique des DPJ-DP. Un rappel a été réalisé concernant la finalité de l'outil, soit d'éclairer l'intervenant dans la prise de décision en formulant une hypothèse que l'intervenant infirme ou confirme. En suivi de la proposition du MSSS et de l'orientation clinique des DPJ-DP, le rapport auto-généré par le système n'est plus accessible et a été retiré de la programmation en janvier dernier.

Souhaitant ces informations à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice nationale de la protection de la jeunesse
et sous-ministre adjointe,



Catherine Lemay

.

c. c. Mme Dominique Savoie, MSSS

N/Réf. : 21-MS-01406-03